

La « bonne gouvernance » ou l'allocation des ressources par le marché, c'est le non développement assuré

Jean-Marie Harribey

FSE Florence – 8 novembre 2002

Séminaire « Financement du développement »

Dès les années 1980, le consensus de Washington, c'est-à-dire l'accord du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour soumettre toute aide financière à une conditionnalité, avait organisé le recul de l'Etat dans l'organisation, le financement et la mise en œuvre du développement. Celui-ci devait résulter spontanément des actes d'échange marchands privés, d'autant plus bénéfiques qu'ils se dérouleraient dans un marché mondial sans entraves. L'ajustement structurel libéral s'est substitué à la planification et à la régulation tant économique que sociale du développement. La recherche de la satisfaction des besoins locaux a cédé la place à la spécialisation imposée par le marché en vertu de la théorie des avantages comparatifs. Ce dogme s'est élaboré et répandu au plus fort de la vague libérale qui a submergé le monde sous la houlette notamment des monétaristes et des économistes de l'offre rendus arrogants parce que les politiques d'intervention keynésienne et les expériences de planification centralisée avaient pour la plupart failli : les politiques publiques ne pouvaient qu'introduire des distorsions.

Derrière cette nouvelle stratégie menée essentiellement par les institutions de Bretton-Wodds – le FMI et la BM – se cache en fait l'abandon de toute finalité de développement véritable pour laisser la place à un objectif de constitution d'un marché mondial unifié, en profitant du fait que les pays pauvres avaient besoin de financement, puis de refinancement à cause d'une dette en croissance vertigineuse, pour leur imposer les plans d'ajustement structurel. La convergence recherchée ne porte plus sur les niveaux de développement mais sur les moyens d'atteindre le nirvana du marché unique : la libéralisation par le biais de la stabilisation (dévaluation, austérité budgétaire, libéralisation des prix) et des contre-réformes structurelles (libre circulation des capitaux et des marchandises, privatisations du système bancaire, des entreprises publiques et de la terre, production pour l'exportation, déréglementation du marché du travail, fiscalité anti-redistributive).

L'ampleur des dégâts occasionnés par ces politiques est aujourd'hui reconnue par tous : explosion des inégalités, régression des couvertures sociales, dans certains cas recul de l'espérance de vie et de l'alphabétisation, engrenage de la dette.

L'Afrique, pourtant considérée par la BM comme ayant particulièrement appliqué les consignes libérales, a connu des résultants très décevants en termes de croissance et de développement humain, essentiellement parce que ces consignes ne prennent pas en compte les spécificités politiques et culturelles locales et parce que les restrictions budgétaires ont eu un impact récessionniste immédiat tandis que les restrictions de dépenses de santé et d'éducation handicapent le développement à long terme.

Corrélativement à la baisse des budgets publics, la politique de crédit est restrictive. Que ce soit par le biais des quantités ou par celui des taux d'intérêt, la création monétaire est réduite en même temps que le financement monétaire du déficit public. Le FMI préconise des taux d'intérêt réels positifs pour favoriser l'épargne, en fait pour attirer celle venant de l'extérieur. Le choix est donc de laisser les marchés financiers devenir les bailleurs de fonds principaux.

Pourquoi la hausse des taux d'intérêt n'a-t-elle pas produit une augmentation de l'épargne intérieure, bien au contraire, que ce soit en Afrique ou en Amérique latine, particulièrement pendant la décennie 1980 ? De 1980 à 1991, l'épargne intérieure baisse de 22% du PIB à 12% en Afrique et de 23% à 22% en Amérique latine. Tandis que l'investissement passe de 22% à 16% entre 1981 et 1991 en Afrique et de 24% à 19% en Amérique latine.

La raison de cette évolution est que le renchérissement du crédit a freiné l'investissement, donc le revenu, puis l'épargne, tandis que la consommation était elle aussi ralentie. Le recours aux capitaux extérieurs est dès lors indispensable pour équilibrer emplois et ressources. Ce qui ne peut que rendre plus difficile l'équilibre commercial extérieur puisque déficit commercial et déficit des opérations en capital vont toujours de pair.

L'exemple de l'Éthiopie rapporté par Joseph Stiglitz¹ est éclairant. Le FMI a tenté d'empêcher ce pays d'utiliser l'aide internationale qu'il recevait pour construire des écoles, au prétexte que celles-ci n'étaient pas financées par des recettes fiscales. En outre, il voulut contraindre ce pays à ouvrir son système bancaire et financier embryonnaire à la concurrence internationale, au risque de disparition des institutions financières locales et de renchérissement du crédit pour la population composée à 85% de paysans.

Au plus fort de la crise de 1997, le FMI a conditionné ses prêts à la Corée du Sud à la modification du statut de la Banque centrale pour que celle-ci devienne indépendante du pouvoir politique. En Thaïlande, la réduction de dépenses de santé et d'éducation a eu pour effets d'augmenter la prostitution et d'anéantir les efforts de la lutte contre le sida.

Les résultats de ces politiques ont été tels que, dans le courant des années 1990, des voix se sont élevées contre ce fameux consensus de Washington et pour réclamer un assouplissement de l'ajustement au sein même des institutions internationales. Mais celles-ci ont eu vite fait de reprendre la main et d'habiller le dogme pour le rendre plus présentable : la « bonne gouvernance » était née.

Je voudrais montrer que, loin de réviser le consensus précédent, la « bonne gouvernance » l'a parachevé : l'allocation des ressources doit se faire par le marché auquel l'ensemble de la société est subordonné.

1. Les fondements du consensus de Washington ne sont pas abandonnés

Le consensus de Washington reposait sur trois séries de principes.

Des principes monétaristes

- Trop d'émission de monnaie est rendue responsable à la fois de l'inflation et du déficit extérieur par suite d'un niveau de la demande jugé excessif.
- L'économie est régulée par les ajustements des prix.
- Le chômage est naturel et on ne peut arbitrer entre lui et l'inflation sur le long terme.
- L'intervention de l'Etat est déstabilisante car elle se fait au détriment de l'activité privée (effet d'éviction et hausse des taux d'intérêt).
- Les prêts du FMI ne sont pas accordés au regard des difficultés d'un pays mais sont conditionnés par le respect de normes d'équilibre : « Il (le FMI) s'est rallié à la position pré-keynésienne de l'austérité budgétaire en cas de crise »². L'exemple de l'Argentine est emblématique de l'échec de l'austérité et de la dollarisation de la monnaie.

¹. J.E. Stiglitz, *La grande illusion*, Paris, Fayard, 2002, p. 54-62.

². J.E. Stiglitz, *La grande illusion*, p. 68. L'auteur indique qu'à la stratégie des années 1930 du « dépouille tes voisins » par le biais du protectionnisme », le FMI a substitué celle du « dépouille-toi toi-même » (p. 147-150 et p. 272) qui consiste à reconstituer des réserves de change en entrant en récession qui diminue toujours les importations.

La croyance aux anticipations rationnelles

- Dans leur ensemble, les individus disposent de toute l'information nécessaire pour prendre des décisions rationnelles en toute circonstance. S'il y a des fluctuations, c'est qu'elles sont dues à une information imparfaite.
- Les variations de prix permettent un réajustement spontané et immédiat du marché.
- Les politiques sont toujours inefficaces dans l'hypothèse de rationalité.

La foi en la libéralisation... sélective

- Abaissement de toutes les barrières douanières pour tous les produits que cherchent à exporter les pays développés mais réticences pour supprimer les subventions à leur agriculture (plus de 350 milliards de dollars par an) ou bien pour laisser entrer les produits textiles pour lesquels beaucoup de pays en voie de développement ont des avantages comparatifs.
- Libéralisation des marchés financiers : ce processus est exigé des pays en voie de développement dans des délais beaucoup plus courts que ceux que s'étaient accordés les pays développés. Le FMI conseille aux pays dont les entreprises privées empruntent aux banques internationales à des taux élevés de prendre la précaution d'augmenter d'un montant équivalent leurs réserves qui seront placées en bons du Trésor américain à un taux bien plus faible. Quand il accorde un crédit dans le but de maintenir un temps le taux de change à un niveau élevé, c'est pour permettre aux investisseurs étrangers et aux riches nationaux de faire sortir avantageusement leurs capitaux grâce à des marchés désormais bien ouverts.
- Privatisations pour renforcer les monopoles privés avec la complicité des gouvernements locaux et étrangers. Ainsi, la privatisation du téléphone en Côte d'Ivoire s'est faite de telle sorte que France Telecom s'adjuge le monopole du réseau fixe et du réseau mobile et ensuite pratique une hausse considérable des tarifs. En Argentine, le gouvernement français fit pression pour que le contrat de concession de la compagnie Aguas Argentinas à la Lyonnaise des eaux soit réécrit plus favorablement pour cette dernière.

La conclusion commune à ces trois séries de principes est qu'il faut réduire l'Etat au maximum, c'est-à-dire au minimum...

L'impasse est faite sur trois éléments :

- Le développement rapide en Asie du sud-est s'est fait sous la direction d'un Etat fort, très interventionniste, voire planificateur comme en Corée du Sud, ou prenant le contre-pied des préconisations du FMI comme la Malaisie qui taxa les sorties de capitaux et put diminuer ses taux d'intérêt et sortir plus vite de la crise de 1997. De même, les rares pays qui ont osé s'affranchir des ordres du FMI s'en sont mieux portés : ainsi, l'Ouganda, contre l'avis du FMI, a supprimé les frais de scolarité obligatoires et la scolarisation a fait un bond, surtout celle des filles.
- La faillite de l'action de l'Etat en Afrique est attribuée à un Etat récusé par principe alors que, dans le cas africain, se sont souvent construits des Etats sur les ruines des pouvoirs traditionnels à dominante patrimoniale qui ne pouvaient que faciliter les phénomènes de clientélisme, voire de corruption.
- Plus généralement, le consensus de Washington méconnaît totalement ce qu'est un marché et les rapports qu'il entretient avec l'ensemble des institutions sociales et notamment avec l'Etat. Contrairement à la représentation libérale, le marché n'est pas un espace qui naît spontanément par la rencontre de deux ou plusieurs individus ayant l'intention de procéder entre eux à des échanges, car ceux-ci ne pourront avoir

lieu que si la rencontre entre échangistes potentiels est encadrée par un ensemble d'institutions, de règles écrites ou coutumières et de conventions explicites ou tacites, qui organisent et éventuellement sanctionnent le déroulement des échanges. Le marché est précisément cet ensemble, et non pas un espace clos où n'interviendraient que des individus isolés et autonomes, coupés de tout environnement social.³ Ce qui est vrai du marché en général l'est encore davantage du marché particulier, mais aujourd'hui dominant, qu'est le marché capitaliste. Pour le dire vite, le commerce n'existerait pas sans droit du commerce, et l'on comprend bien l'obstination, pour ne pas dire l'acharnement, de l'Organisation mondiale du commerce à établir de nouvelles règles draconiennes s'imposant à tous ses membres. On devrait donc dorénavant tenir pour établi le fait que la société préexiste aux relations que nouent les individus entre eux.⁴ En définitive, c'est le non marché qui crée le marché, tout comme c'est le « hors la loi » qui institue la première loi. Aujourd'hui, plus aucun libéral conséquent ne doute que le marché sans institutions ni conventions est une fiction. En revanche, aucun n'est prêt à admettre que la puissance publique fasse plus que sanctionner les éventuelles transgressions des règles minimales nécessaires au fonctionnement du marché. L'Etat est, à la limite, toléré pour veiller à ce que tout employeur verse un salaire à ses employés mais rejeté s'il a la volonté de fixer un salaire minimum qui viendrait déstabiliser le bel édifice marchand.⁵

Les conséquences sont catastrophiques :

- Libéralisation du commerce + taux d'intérêt élevés = destruction d'emplois.
- Ouverture des marchés financiers + déréglementation = instabilité et crise.
- Privatisations + constitution de monopoles = hausse des prix.
- Austérité budgétaire + diminution des dépenses d'éducation et de santé = appauvrissement des plus pauvres et destruction du tissu social.⁶

³ . Voir J.M. Harribey, *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant, 2002, chapitre 34..

⁴ . Cornelius Castoriadis, « Psychanalyse et politique », *Le monde morcelé, Les carrefours du labyrinthe-3*, Paris, Seuil, 1990, p. 182-183, disait : « La collectivité ne peut exister que comme instituée. Ses institutions sont, chaque fois, sa création propre, mais presque toujours, une fois créées, elles apparaissent à la collectivité comme données (par les ancêtres, les dieux, Dieu, la nature, la Raison, les lois de l'histoire, les mécanismes de la concurrence, etc.) Elles deviennent ainsi fixes, rigides, sacrées. » Auparavant, Karl Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard, 1983, p. 108-109. avait écrit : « Mais aucune société ne pourrait supporter, ne fût-ce que pendant le temps le plus bref, les effets d'un pareil système fondé sur des fictions grossières, si sa substance humaine comme son organisation commerciale n'étaient pas protégées contre les ravages de cette fabrique du diable. » Et Jacques Derrida, « Le siècle et le pardon », *Le Monde des débats*, décembre 1999, p. 17 : « Tous les Etats-nations naissent et se fondent dans la violence. [...] Il suffit de souligner une loi de structure : le moment de la fondation, le moment instituteur est antérieur à la loi ou à la légitimité qu'il instaure. Il est donc *hors la loi* et violent par là même. »

⁵ . Le marché ainsi défini, ou plutôt redéfini, quelle fonction remplit-il au sein du capitalisme ? Le libéralisme économique stipule que le marché est censé assurer la régulation du système économique : l'équilibre général sur tous les marchés de tous les biens et services (y compris celui du travail) est réalisé par la flexibilité des prix qui égalise toutes les offres et les demandes. Il y a donc deux étages dans la fusée « harmonie de la société ». Un premier servant de fondation et qui est constitué par les institutions et règles décrites précédemment. Un second étage constitué par la flexibilité des prix. Pendant longtemps, les libéraux (au sens économique) ont laissé de côté – souvent par pure ignorance ou par croyance aveugle en l'existence d'une véritable Main invisible – le premier niveau.

⁶ . J. Stiglitz, *La grande désillusion*, p. 259 : « Si les spéculateurs ne pouvaient gagner de l'argent qu'aux dépens des autres spéculateurs, leur jeu n'aurait pas grand intérêt. Ce serait une activité à haut risque et rapportant *en moyenne* un profit nul, puisque les gains des uns seraient exactement compensés par les pertes des autres. Ce qui rend la spéculation lucrative, c'est l'argent qui vient des Etats soutenus par le FMI. Quand le FMI et l'Etat brésilien, par exemple, ont dépensé, fin 1998, près de 50 milliards de dollars pour maintenir le taux de change à

2. La « bonne gouvernance » est le nouvel habillage des préceptes libéraux

Le consensus de Washington imposé à tous les peuples de la terre escompte de la libéralisation une allocation des ressources vers les secteurs susceptibles de vendre sur le marché mondial dans le but de faire rentrer des devises, améliorer le solde de la balance des paiements et ainsi être en mesure de rembourser les créanciers internationaux, objectif suprême. Financer le développement cesse d'être un objectif en soi. L'important est de fournir des garanties aux groupes financiers internationaux.

Devant l'échec complet de l'application de ce consensus, et notamment devant l'échec total de la thérapie de choc imposée à la Russie pour passer à l'économie de marché sans qu'aucune institution ne soit en place, les plus keynésiens des économistes de la BM ont réintroduit dans leur mode de pensée l'imperfection des marchés, les asymétries d'information et la nécessaire coordination par l'Etat.⁷ Y a-t-il quelque chose de nouveau sous le ciel de Washington ?

Le marché n'est plus considéré comme omniscient et l'Etat doit réduire l'incertitude sans se substituer aux acteurs privés. En faisant en sorte que les taux d'intérêt ne soient pas trop élevés, il ne s'agit pas seulement de rendre plus abondant le crédit mais de l'orienter vers des investissements moins risqués, donc plus sûrs à long terme et de nature à assurer une croissance plus équilibrée et moins chaotique.

Une vision institutionnaliste semble donc se substituer à la toute-puissance du marché. Mais il ne s'agit pas de remettre à la collectivité la maîtrise de son avenir, ni même la gestion des biens publics locaux ou globaux. Cette question des biens publics, qui, par définition, ne peuvent être pris en compte par le marché, est laissée en suspens.⁸ Il s'agit pour l'Etat de

un niveau surévalué, où est allé l'argent ? Il ne s'est pas évaporé dans l'atmosphère. Il est bien allé quelque part : une grande partie a fini dans la poche des spéculateurs. Certains spéculateurs peuvent gagner, d'autres peuvent perdre, mais les spéculateurs en tant que groupe font un gain égal aux pertes de l'Etat. En un sens, c'est donc le FMI qui les maintient en activité. »

p. 263 : « Si les marchés financiers fonctionnent bien – et plus encore s'ils fonctionnent aussi merveilleusement que semblent le croire leurs thuriféraires du FMI –, ils sont tournés vers l'avenir ; les taux d'intérêt qu'ils demandent, ils les évaluent en fonction du risque qui est *devant eux*, et non derrière. Un pays qui s'est libéré d'un lourd fardeau de dettes, même en manquant à ses engagements, est en meilleure position pour se développer, donc *plus* capable de rembourser un nouvel emprunt. C'est l'une des raisons d'être de la faillite elle-même. Le paiement libérateur ou la restructuration de la leur dette permettant aux entreprises – et aux pays – de repartir de l'avant vers la croissance. »

p. 268 : « Le changement de mandat et d'objectif, s'il a été discret, n'a rien de compliqué. Le FMI a cessé de servir les intérêts de l'économie mondiale pour servir ceux de la finance mondiale. La libéralisation des marchés financiers n'a peut-être pas contribué à la stabilité économique mondiale, mais elle a bel et bien ouvert d'immenses marchés nouveaux à Wall Street. »

p. 270 : « Le FMI redoutait que, au cas où un pays cessait de payer et en outre ne respectait pas le lien sacré du contrat, le capitalisme n'en pâtît. Il se trompait à plusieurs titres. La faillite est une clause non écrite de tous les contrats de crédit. La loi prévoit ce qui se passera si le débiteur ne peut pas rembourser le créancier. Puisqu'elle en est un élément implicite, la faillite ne viole nullement le lien sacré conclu entre débiteur et créancier. Mais il y a un autre contrat *non écrit* qui est essentiel : celui qui lie les citoyens à leur société et à leur Etat. On dit parfois : le contrat social. Ce contrat-là prévoit que les citoyens jouiront d'une protection sociale et économique de base, dont des possibilités raisonnables d'emploi. Pour préserver d'un danger imaginaire le lien sacré du contrat de prêt, le FMI était prêt à mettre en lambeaux le contrat social, bien plus important. En définitive, ce sont les mesures du FMI qui ont été réellement nuisibles au marché, et à la stabilité à long terme de l'économie et de la société. »

⁷ . Voir E. Assidon, « FMI-Banque mondiale : la fin du consensus théorique », *L'économie politique*, n° 5, 1^{er} trimestre 2000, p. 40-53.

⁸ . Voir J.J. Gabas, P. Hugon, « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale », *L'économie politique*, n° 12, 4^e trimestre 2001, p. 19-31 ; J.J. Gabas, P. Hugon, E. Le Roy, F. Lille, C. Marty, F.X. Verschave, A. Vinokur, *Biens publics à l'échelle mondiale*, Bruxelles, Ed. Colophon, 2001 ; AITEC, Agir ici,

mettre en place les institutions pour que les marchés fonctionnent mieux : « le marché et l'Etat sont complémentaires, puisqu'il incombe au second de mettre en place les bases institutionnelles nécessaires au fonctionnement du premier », nous dit la BM⁹. La complémentarité en question est faite de soumission du collectif au privé et non l'inverse. C'est-à-dire, un renversement de la problématique de Karl Polanyi : « l'économie est considérée comme le lieu principal d'organisation du social ; ainsi le social serait encasté (*embedded*) dans le marché »¹⁰.

L'accent mis sur la nécessité d'associer les Organisations non gouvernementales (ONG) à la gouvernance, sur la transparence et sur la lutte contre la corruption pourrait être considéré comme une dimension éthique donnée au développement. En fait il s'agit davantage d'améliorer l'information circulant sur le marché et la coordination des agents, de telle sorte que leurs anticipations soient les plus rationnelles possibles.

La « bonne gouvernance » élargit les bases sociales de la rationalité, c'est-à-dire de l'ajustement libéral. Les normes sociales qu'il convient d'établir sont là pour que soient respectés la propriété et les contrats. Voire pour que l'austérité soit acceptée par les populations. Ecoutons Michel Camdessus, ex-directeur général du FMI, fin connaisseur s'il en est de l'ajustement structurel, et désormais apôtre de la « bonne gouvernance » et de la « mondialisation à visage humain » : « Le succès social des politiques de développement, c'est-à-dire la participation de tous au projet collectif, la transparence, la réduction des inégalités, est aussi une condition *pour faire réussir les politiques de rigueur.* »¹¹ Ou bien encore : « On n'arrivera pas sans douleur à humaniser la mondialisation. »¹² Son successeur à la tête du FMI, Horst Köhler, n'est pas en reste quand il déclare : « Les Argentins ne s'en sortiront pas sans douleur. »¹³ On comprend alors que le FMI et la BM fassent mine d'assouplir leur « conditionnalité » en préférant la notion de « sélectivité » pour élire parmi les pays émergents ceux qui seront dignes d'être aidés financièrement, c'est-à-dire toujours capables d'offrir des garanties suffisantes aux capitaux internationaux. Les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) doivent être préalablement validés par les institutions de Bretton Woods pour que les pays pauvres puissent prétendre à l'allègement de leur dette ou bien à de nouveaux financements auprès de l'Agence internationale du développement ou du FMI.¹⁴

La préparation de la Conférence de Johannesburg, lors des rencontres de Monterrey et Bali au printemps 2002, a fait prévaloir une conception particulière de l'aide au développement qui s'intègre parfaitement dans l'orientation de la « bonne gouvernance ». Le consensus de Monterey réaffirme tous les dogmes libéraux qui ont conduit au désastre de nombre de pays au cours des vingt dernières années : il faut une « bonne gouvernance », sous-entendu l'austérité budgétaire et salariale ; et il faut s'inscrire dans le libre-échange généralisé, sous-entendu la concurrence entre le pot de fer et le pot de terre, le fort et le faible. Le silence est fait sur près de trois décennies de plans d'ajustement structurel, sur l'amoncellement de la dette à cause de taux d'intérêt exorbitants et sur les crises sociales

CRID, *Actes du séminaire des 14 et 15 février 2002* « Le financement du développement durable », *Archimède & Léonard*, Hors-série n° 16, été 2002.

⁹ . Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1997, L'Etat dans un monde en mutation*, Washington, D.C., Oxford University Press, 1997, p. 4. Voir aussi PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, Bruxelles, De Boeck, 1999, chapitre 5, p. 97-114.

¹⁰ . G. Azoulay, *Les théories du développement, Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 302.

¹¹ . M. Camdessus, *Sud-Ouest*, 27 mai 2000, souligné par moi.

¹² . M. Camdessus, *Sud-Ouest*, 17 octobre 2000.

¹³ . H. Köhler, *Le Monde*, 23 janvier 2002.

¹⁴ . Voir J.P. Cling, M. Razafindrakoto, F. Roubaud, « Processus participatifs et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs ? », *L'économie politique*, n° 16, 4^e trimestre 2002, p. 32-54.

majeures dues à cet assujettissement. Il est préconisé de développer des plans de partenariat entre les pays en voie de développement et les investisseurs privés.

Or, si les pays émergents reçoivent des investissements privés internationaux dès lors qu'ils connaissent une croissance vigoureuse, ce n'est pas le cas des pays les plus pauvres. De plus, dans certains pays émergents, notamment ceux d'Amérique latine, les investissements directs étrangers, en termes de flux, ne compensaient pas tout au long de la décennie 1990 les sorties sous formes de dividendes, profits et rentes. D'où la contrainte terrible pour les Etats de s'endetter à l'extérieur pour aider au financement du secteur privé. Ou bien, comme le rapporte Pierre Salama¹⁵, l'artifice pour eux consistant à faire élaborer de faux projets d'investissements par les entreprises publiques de manière à attirer les capitaux étrangers utilisés ensuite pour payer le service de la dette, condamnant les entreprises publiques au délabrement. C'était facile ensuite de proclamer l'incapacité de l'Etat à gérer des entreprises.

Le concept de « bonne gouvernance » est directement tiré de celui de *corporate governance* qui a présidé à la financiarisation du capitalisme, c'est-à-dire à la captation de la valeur par les groupes financiers les plus puissants au profit des actionnaires, au détriment de l'emploi, des conditions de travail et des salaires dans le monde entier. Les projets d'association du travail et du capital par le biais de l'épargne salariale ou de l'épargne retraite sont le moyen de faire adhérer le salariat à la *corporate governance*. La séduction dirigée vers la société civile est, de la même manière, l'instrument de son inféodation à la « bonne gouvernance ».

3. Comment financer le développement ou quel développement financer ?

La sortie du dogme des différents consensus de Washington et de la « bonne gouvernance » suppose qu'on relie la question *comment financer le développement ?* à celle *quel développement financer ?*

Les objectifs indissociables

- les besoins, la souveraineté alimentaire
- les droits fondamentaux
- la conditionnalité à ces besoins et droits
- les services publics et les biens publics globaux
- l'écologie

Les moyens

- la protection et l'ouverture
- la coopération régionale vers l'intégration
- l'annulation de la dette
- la garantie des prix des produits primaires et ressources naturelles
- le financement interne
- la création monétaire, du local au mondial
- le contrôle des mouvements de capitaux et la suppression des paradis fiscaux
- les taxations globales
- la transformation radicale de toutes les instances de régulation (FMI, BM, OMC)

Plutôt que de détailler chacun de ces points, j'insiste sur les principes qui les inspirent et les liens qui les unissent.

¹⁵ . P. Salama, Atelier 2 : « Les financements privés internationaux », in AITEC, Agir ici, CRID, *Actes du séminaire des 14 et 15 février 2002 « Le financement du développement durable »*, op. cit., p. 85-111.

La priorité doit être donnée à la satisfaction des besoins fondamentaux, ce qui signifie que la production locale doit être orientée d'abord vers les populations, et particulièrement en matière agricole. Une large autonomie alimentaire est un droit fondamental.

Si l'on prend conscience aujourd'hui qu'il existe des biens publics globaux, alors il faut en tirer plusieurs conséquences.

Premièrement, ils ne peuvent pas être appropriés. Et il faut donc prendre garde à l'utilisation que peuvent faire les libéraux de la notion de bien public lorsqu'elle se borne à désigner les fonctions répressives de l'Etat, en excluant ce que nous considérons comme patrimoine inaliénable de l'humanité, comme le savoir, la culture, la nature, c'est-à-dire les éléments que précisément l'OMC veut privatiser à travers l'Accord général sur le commerce des services ou sur lesquels elle veut accorder un droit de brevetage.

Deuxièmement, il faut financer la mise à disposition de tous les humains de ces biens publics ou leur préservation, c'est-à-dire on pose le principe d'une fiscalité mondiale. Sans celle-ci, l'existence de biens publics à l'échelle mondiale est une vue de l'esprit. L'intérêt de la taxe sur les transactions de change est d'introduire la discussion sur une telle fiscalité, et d'imaginer une taxation sur toutes les transactions financières, comme Keynes l'avait déjà pensé en 1944, ainsi qu'une taxe sur la pollution en fonction des normes à ne pas dépasser.

Troisièmement, il faut revoir fondamentalement la conception de l'aide au développement. Abandonner une conception caritative de l'aide pour une conception à base de droits. L'éducation, la santé, l'air pur et l'eau propre sont des droits pour tous les humains et leur satisfaction individuelle rejaillit positivement sur tous. C'est la différence fondamentale entre biens privés et biens publics. Un bien privé ne satisfait que son utilisateur individuel. Un bien public est d'autant plus profitable à chacun que tous y accèdent et d'autant plus profitable à la collectivité que pas un être humain n'en est exclu. La redistribution à l'échelle planétaire que permettrait une fiscalité mondiale serait un pas vers la reconnaissance de droits universels et ferait reculer la domination de la culture occidentale sur les autres.

Quatrièmement, une fois reconnu le droit à l'auto-détermination de tous les peuples, une fois levée l'hypothèque de la dette auto-entretenu¹⁶, une fois admis le principe du contrôle du mouvements des capitaux, la question du financement interne du développement reste cruciale mais devient soluble. En effet, 40% de l'épargne interne africaine est actuellement placée sur les marchés financiers internationaux¹⁷. En 1997, le service de la dette des PVD représentait 18,4% de leurs exportations¹⁸, c'est-à-dire environ 5% du PIB. Quand on sait que le taux d'épargne brute oscille selon les pays entre 15% et 30% du PIB, le service de la dette absorbe à lui seul entre 1/3 et 1/6 de l'épargne intérieure.

Cinquièmement, la libéralisation financière a prouvé que la création monétaire n'était pas chose impossible puisque elle eu lieu mais essentiellement pour nourrir la spéculation pendant que le dogme répétait qu'on ne pouvait soutenir ni la croissance ni l'emploi¹⁹. La proposition de Keynes en 1944 de créer un FMI qui soit une vraie banque internationale capable d'émettre de la monnaie pour impulser le développement est donc toujours d'actualité. Les Droits de tirage spéciaux n'ont jamais été utilisés véritablement dans cette perspective.

¹⁶ . Voir E. Toussaint, A. Zacharie, *Sortir de l'impasse, Dette et ajustement*, Introduction de J.M. Harribey, « Qui annule sa dette relève la tête », Bruxelles, CADTM, Paris, Syllepse, 2002.

¹⁷ . Indication donnée par P. Hugon, Atelier 1 : « Le financement interne », in AITEC, Agir ici, CRID, *Actes du séminaire des 14 et 15 février 2002* « Le financement du développement durable », *op. cit.*, p. 57-84.

¹⁸ . PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, *op. cit.*, p. 196.

¹⁹ . Ce qui ne signifie pas qu'il faille promouvoir la croissance partout et tout le temps. Voir JM. Harribey, *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; « La lourdeur insoutenable du développement capitaliste », *La Pensée*, n° 331, juillet-septembre 2002, p. 31-45, <http://harribey.montesquieu.u-bordeaux.fr/travaux/developpement-insoutenable.pdf>.

Si ces principes font l'objet d'un accord international, alors il n'y aura guère de difficultés à financer le développement. Depuis plusieurs années, le PNUD estime les sommes nécessaires au financement de l'accès de tous à l'école, à l'eau potable et aux soins de base. Ces sommes sont évaluées à 80 milliards de dollars par an pendant 10 ans. Quand on sait que le service de la dette des PVD engloutit plus de 300 milliards par an, que les dépenses militaires s'élèvent à 800 milliards, que les subventions agricoles des seuls pays riches représentent 350 milliards, on prend l'exacte mesure du problème.

En face, les estimations les plus raisonnables d'une taxe sur les transactions de change sont d'environ 100 milliards par an, et les recettes provenant d'autres taxes globales sont évaluées autour de 200 milliards.²⁰ Autrement dit, 300 milliards d'allègement du service de la dette plus 300 milliards de taxes globales permettraient d'envisager le développement des plus pauvres.

La perpétuation du consensus de Washington à travers le discours sur la « bonne gouvernance », c'est l'assurance que le développement des inégalités, de l'instabilité économique et financière, de la domination et de l'exploitation se poursuivra. Ce n'est pas ce développement-là qu'il faut rendre durable. Au contraire, il faut lui substituer un développement équitable et équilibré qui satisfasse tous les êtres humains présents et à venir, sans pour autant s'illusionner sur les capacités de la planète à supporter un développement illimité.²¹

²⁰ . Voir B. Jetin, *La taxe Tobin et la solidarité entre les nations*, Paris, Descartes & Cie, 2002.

²¹ . Sur le nécessaire développement des pays pauvres et la décélération de la croissance dans les pays riches, voir J.M. Harribey, « La lourdeur insoutenable du développement capitaliste », *op. cit.*